



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
12 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/49

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Nathalie COUVREUR, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Délégation de vote : 2
Absents : 5

Membres excusés :

Dalila GHODBANE pouvoir à Benoît JALBY
Patricia RAINESON pouvoir à David DONNEZ

Membre(s) absent(s) :

Emile DELPOUX, Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**PARTICIPATION DE
LA COMMUNE AUX
FRAIS LIÉS AU FEU
D'ARTIFICE DU 13
JUILLET 2024**

Les communes d'Arthès et de Saint-Juéry organisent conjointement les festivités du 13 juillet 2024 (Sabo en fête) qui comprennent notamment un spectacle pyromélodique avec feu d'artifice et deux bals.

Ces manifestations se déroulant sur la commune d'Arthès le 13 juillet au soir, c'est cette dernière qui en réglera les frais. La commune de Saint-Juéry doit s'engager à participer à hauteur de 50 % au vu d'un état récapitulatif portant sur l'ensemble des frais liés à cette manifestation.

L'ensemble de ces frais est estimé à 16 287,88 euros.

Une convention définissant les engagements de chaque commune sera signée par son représentant.

- Entendu le présent exposé,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la proposition de convention de partenariat avec la commune d'Arthès,
- **CONSIDERANT** la nécessité de conclure cette convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,


AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune d'Arthès pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2024.

S'ENGAGE à participer à hauteur de 50 % aux frais occasionnés

Votes :

Adopté à l'unanimité

Le Maire


David DONNEZ



Le secrétaire de séance


Thierry CAYRE